

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 31 octobre 2022 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

La conseillère M^{me} Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

22-10-0868 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 31 octobre 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

22-10-0869 Délai pour la fourniture du formulaire de ventilation du prix des matériaux et équipements sujets à ajustement / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

CONSIDÉRANT la clause d'ajustement du prix de certains matériaux et équipements prévus aux documents contractuels liés à la construction de la phase 1 du Pôle municipal;

CONSIDÉRANT que ladite clause prévoit que pour se prévaloir de cet ajustement, l'adjudicataire doit compléter et fournir le Formulaire de ventilation dans le délai stipulé par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser le délai;

CONSIDÉRANT la nécessité de recevoir ledit formulaire en début de projet afin de maintenir la notion d'équité entre les parties et de partage de risque associés à cette clause;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'il soit demandé à l'adjudicataire, Groupe Geysler inc, de fournir le *Formulaire de ventilation du prix des matériaux et équipements sujets à ajustement* complété, dans un délai maximal de vingt jours calendriers suivant l'adoption de la présente;

QU'il soit entendu que conformément à l'article 1.18 du cahier *Avis aux soumissionnaires*, si l'adjudicataire fait défaut de fournir ledit formulaire dans le délai indiqué, il ne pourra se prévaloir de la procédure d'ajustement du prix des matériaux et équipements, et ce, pour la durée du contrat.

« ADOPTÉE »

22-10-0870 Octroi de contrat / 401-120-22-17 / Fourniture de pièces de remplacement des processeurs des automates gérants de l'usine de filtration

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré lorsqu'il est sujet de fourniture d'équipements et de réparation aux usines de filtration et d'épuration;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé le contrat à Nedco, 120, boulevard Monseigneur-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4V3, pour la fourniture des pièces de remplacement des processeurs des automates gérants de l'usine de filtration, et ce, pour un montant de 67 456,29 \$, incluant les taxes applicables;

QUE ce contrat ainsi que l'installation et la mise en marche soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans, et ce, pour un montant maximal de 157 481 \$.

« ADOPTÉE »

22-10-0871 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-10-0872 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 03 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier